

## Séance du conseil municipal du 12 avril 2021

**PRÉSENTS** : TORCK Chantal • PATENAT Sophie • LEFEVRE Nicolas • COLSON Sylvie • CAMUS Jacky • PONSOT Danièle • BELOVIC Claude • BORDE Aline • CLEON Yann • GIBOUDEAUX Denis • GOUBY Maurice • GRAPPIN Céline • MICHEL Jean Marc • VILMONT Françoise

**ABSENTS EXCUSÉS** : BALAY Jean (pouvoir à Sylvie COLSON) • FAIVRE Michelle (pouvoir à BORDE Aline) • FERRAROLI Noémie (pouvoir à PONSOT Danièle) • JACQUOT François (pouvoir à CLEON Yann) • MARCHAL Christine (pouvoir à GOUBY Maurice)

**SECRÉTAIRE** : COLSON Sylvie

### COMPTE-RENDU

➤ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE :**

Approbation du compte de gestion de la commune dressé pour 2020 par le comptable public.

Voté à l'unanimité

➤ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE :**

Madame le Maire sort de la salle et ne prend pas part au débat et vote du compte administratif présenté par Sophie PATENAT, 1<sup>ère</sup> adjointe :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)
Résultats reportés		341 041.78	1 096 304.21		1 096 304.21	341 041.78
Opération de l'exercice	1 232 443.85	1 599 520.21	335 449.75	1 349 842.37	1 567 893.60	2 949 362.58
<b>TOTAUX</b>	<b>1 232 443.85</b>	<b>1 940 561.99</b>	<b>1 431 753.96</b>	<b>1 349 842.37</b>	<b>2 664 197.81</b>	<b>3 290 404.36</b>
Résultats de clôture		708 118.14	-81 911.59			626 206.55
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>708 118.14</b>	<b>-81 911.59</b>			<b>626 206.55</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		708 118.14	-81 911.59			626 206.55

Voté à l'unanimité.

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT :**

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement au compte R002	626 206.55 €
Affectation au compte 1068	81 911.59 €

Voté à l'unanimité.

➤ **VOTE DES TAXES :**

Madame le Maire informe que l'état de notification des produits prévisionnels, envoyé par les services fiscaux, n'indique plus la taxe d'habitation au niveau communal, suite à la refonte de la fiscalité directe locale.

Même si la commune n'augmente pas ses taux, le taux de référence pour la taxe foncière sur le bâti est augmenté. En effet, il incorpore le taux de la taxe départementale (24,36 %) + le taux de la taxe communale (16.93 %) = 41.29 %.

Ce taux sera entièrement versé à la commune. Les bases des services fiscaux augmentant, le produit attendu par la Commune augmente.

Pour la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie, le conseil municipal décide de garder le même taux que l'année précédente, à savoir :

- Foncier bâti : 16.93 % + 24.36% = 41.29 %
- Foncier non bâti : 26.92 %

	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux d'imposition	Produits attendus
Taxe foncière bâtie	1 603 000	41.29 %	661 879
Taxe foncière non bâtie	81 500	26.92 %	21 940

Voté à l'unanimité.

➤ **BUDGET PRIMITIF 2021 :**

Dépenses et recettes de Fonctionnement : 1 805 647.55 €  
Dépenses et recettes Investissement : 913 126.30 €

Voté à l'unanimité.

➤ **REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP POUR LE PERSONNEL COMMUNAL (DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE) :**

Le Centre de Gestion du Jura a demandé à ce que les deux délibérations concernant le RIFSEEP (IFSE et CIA) du personnel communal soient regroupées en une seule et même délibération.

Le conseil municipal décide de reprendre une seule délibération concernant le RIFSEEP pour l'ensemble du personnel communal et d'annuler les délibérations n° 2017-063 du 28/11/2017 et n° 2021-002 du 01/02/2021.

Voté à l'unanimité.

➤ **INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS) :**

Le Centre de Gestion du Jura demande au conseil municipal de prendre une délibération pour les indemnités horaires pour travaux supplémentaires qui concernera tous les cadres d'emploi du personnel communal.

Voté à l'unanimité.

➤ **LOGEMENT REZ-DE-CHAUSSEE 2 PLACE DU 11 NOVEMBRE 1918 (EX JUSTICE DE PAIX) :**

Le logement occupé 5 rue de l'Hôtel de Ville doit être entièrement refait et il convient de reloger la locataire dans le logement au rez-de-chaussée du 2 Place du 11 Novembre 1918 (ex Justice de Paix).

Voté à l'unanimité.

➤ **LOGEMENT 1<sup>ER</sup> ETAGE 2 PLACE DU 11 NOVEMBRE 1918 (EX JUSTICE DE PAIX)**

Madame le Maire rappelle que le logement au 1<sup>er</sup> étage du 2 Place du 11 novembre 1918 est vacant. Une demande de location lui a été faite, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

- Caution : 320.00 €
- Loyer mensuel : 320.00 € (hors charges)

Voté à l'unanimité.

➤ **REMBOURSEMENT D'UNE CAUTION POUR LE LOGEMENT SIS 23A RUE DES ECOLES (1<sup>ER</sup> ETAGE) :**

Madame Françoise VILMONT sort de la salle et ne prend pas part au débat et vote.

La locataire du logement sis 23A Rue des Ecoles est partie le 31 mars 2021. L'état des lieux a été fait, le logement est rendu impeccable. Il convient donc de lui rembourser la caution de 500.00 €

Voté à l'unanimité.

➤ **LOGEMENT 1<sup>ER</sup> ETAGE 23A RUE DES ECOLES :**

Madame le Maire rappelle que le logement au 1<sup>er</sup> étage du 23A Rue des Ecoles est vacant. Une demande de location lui a été faite à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

- Caution : 500.00 €
- Loyer mensuel : 500.00 € (hors charges)

Voté à l'unanimité.

➤ **CREATION AIRE DE RETOURNEMENT RUE MAXIME MACHARD POUR CAMION POUBELLE SICTOM (ACHAT TERRAIN, TRAVAUX) :**

Madame le Maire expose que suite à la vente de la maison cadastrée ZS 50 Rue Maxime Machard, les camions du SICTOM ne peuvent plus se retourner dans la cour de cette maison et la voie ne permet pas de telles manœuvres. Il convient donc de créer une aire de retournement (ou plateforme), sinon le camion du SICTOM ne passera plus dans cette rue pour ramasser les ordures ménagères.

Pour ce faire, il faut acheter environ 100 m<sup>2</sup> (10mx10m) de terrain sur le fond de la parcelle ZS 160 côté rue Maxime Machard.

Les propriétaires contactés acceptent de vendre une partie de leur terrain pour la somme de 30 € le m<sup>2</sup>.

A cet achat de terrain, il faut ajouter les frais notariés, le bornage ainsi que les travaux.

Voté à l'unanimité.

➤ **TRANSFERT DE COMPETENCE MOBILITE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LA PLAINE JURASSIENNE :**

La Loi d'orientation sur les mobilités (LOM) doit permettre une meilleure organisation des différents services de mobilité en identifiant une autorité organisatrice des mobilités par territoire (AOM) qui seront les EPCI et à défaut la Région.

La Communauté de Commune La Plaine Jurassienne demande aux Communes le transfert de cette compétence, afin de faire partie de cette nouvelle organisation du territoire pour la mobilité et de pouvoir négocier avec la Région si besoin.

Voté à l'unanimité.

➤ **VOIRIE :**

- La balayeuse est passée dans les rues de la Commune.
- Suite à une réunion sur place avec les services des transports de la Région, du Département et de la Commune, tous les arrêts de bus vont être refaits avec des zébras jaunes, marquage au sol et panneaux. L'abri bus du Framboisy sera certainement déplacé car il est très mal situé dans le carrefour.
- Les travaux du carrefour du Framboisy, ainsi que ceux de la Route de Saint-Baraing font faire l'objet de demandes de subvention au titre des amendes de police.

- Les travaux d'aménagement du quai de bus rue du Docteur Briot (arrêt gendarmerie) vont bientôt être terminés.
- Une étude est à envisager pour les canalisations d'eau et d'assainissement sur la commune en collaboration avec la Communauté de Communes la Plaine Jurassienne, la SOGEDO et le Syndicat des Eaux et d'Assainissement des Trois Rivières.

➤ **BATIMENTS :**

- **Réhabilitation et extension de la gendarmerie :**

Madame Françoise VILMONT sort de la salle et ne prend part au débat et au vote.

Madame le Maire expose que la gendarmerie a besoin d'être réhabilitée et agrandie.

Pour réaliser cette maîtrise d'œuvre, il convient de faire intervenir un architecte qui sera à même de s'occuper de ce dossier depuis l'avant-projet jusqu'à la réception des travaux.

Le cabinet ROUX architecte DPLG à Dole, nous a fait une proposition pour les éléments de mission suivants :

- Etat des lieux/avant projet sommaire pour la somme forfaitaire de 3 600.00 € HT. ; Avant projet détaillé, permis de construire, dossier de consultation des entreprises, assistance à la passation des contrats de travaux, direction de l'exécution des contrats de travaux et assistance opération de réception pour un taux de 8 % du montant HT des travaux.

Voté à l'unanimité.

➤ **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Madame le Maire informe que l'entreprise SCARABOTTO a remercié la commune d'avoir accepté d'ouvrir une salle pour permettre à ses ouvriers de prendre leur repas au chaud pendant les mois d'hiver durant cette période de la COVID. Par ailleurs, elle signale que la salle mise à disposition a été rendue très propre tous les jours lors de leur passage.

Centre de vaccination de Chaussin : 600 personnes vaccinées à ce jour.

Les enfants des écoles élémentaires ont nettoyé une partie du village, ils ont trouvé énormément de mégots de cigarettes et de masques. Environ une vingtaine de sacs poubelle ont été remplis de déchets.

Cérémonie du 8 Mai : elle sera célébrée certainement en comité restreint.

**Ouverture de séance : 18H30**

**Clôture de séance : 19H45**

Le Maire,  
Chantal TORCK